COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2017

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 30 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Continuité du surplus cumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22

BRD

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, les états des résultats, de la continuité du surplus cumulé et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 2 octobre 2017.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers résumés ci-joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal,
le 2 octobre 2017

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SITUATION FINANCIÈRE Exercice terminé le 30 juin	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	(**388 309**) $	493 013 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	**40 027 811**	31 295 345
Subvention de financement à recevoir	**46 691 964**	48 914 869
Taxe scolaire à recevoir (note 3)	**2 952 175**	3 155 843
Débiteurs (note 4)	**5 603 636**	4 820 945
Stocks destinés à la revente	**140 256**	120 775
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**95 027 533 $**	88 800 790 $
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 5)	**31 700 000 $**	31 100 000 $
Créditeurs et frais courus (note 6)	**38 346 011**	43 865 502
Revenus reportés (note 7)	**3 907 628**	1 811 172
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	**15 465 837**	14 680 636
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	**251 619 417**	238 750 375
Passif au titre des sites contaminés	**166 274**	133 515
Autres passifs	**5 502 296**	3 808 590
TOTAL DES PASSIFS	**346 707 463 $**	334 149 790 $
DETTE NETTE	(**251 679 930**) $	(245 349 000)$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	**287 400 561 $**	278 377 770 $
Stocks de fournitures	**555 993**	523 120
Charges payées d'avance	**312 294**	277 910
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**288 268 848 $**	279 178 800 $
SURPLUS CUMULÉ	**36 588 918 $**	33 829 800 $

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin	Budget 2017 (non audité)	Réel 2017	Réel 2016
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	**232 737 261 $**	240 412 944 $	224 887 129 $
Autres subventions et contributions	**208 653**	493 200	253 947
Taxe scolaire	**68 039 765**	67 861 032	65 998 274
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	**375 935**	195 170	333 572
Ventes de biens et services	**31 432 157**	32 718 281	31 541 665
Revenus divers	**3 565 381**	3 876 124	4 033 818
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**118 000**	102 486	92 527
TOTAL DES REVENUS	**336 477 152**	345 659 237	327 140 932
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	**168 026 679**	169 644 411	158 977 926
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	**72 280 346**	72 054 535	68 250 804
Services d'appoint	**44 168 259**	44 923 421	43 476 029
Activités administratives	**11 298 389**	11 601 325	11 071 960
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	**32 382 663**	34 126 693	31 659 749
Activités connexes	**8 126 991**	10 290 749	10 285 749
Variation de la provision pour avantages sociaux	**250 005**	785 201	191 888
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	**(56 180)**	(526 216)	(238 649)
TOTAL DES CHARGES	**336 477 152**	342 900 119	323 675 456
SURPLUS DE L'EXERCICE	**0 $**	2 759 118 $	3 465 476 $

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONTINUITÉ DU SURPLUS CUMULÉ **Exercice terminé le 30 juin**	**2017**	2016
SOLDE AU DÉBUT	**33 829 800 $**	30 364 324 $
Surplus de l'exercice	**2 759 118**	3 465 476
SOLDE À LA FIN	**36 588 918 $**	33 829 800 $

FLUX DE TRÉSORERIE Exercice terminé le 30 juin	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT		
Surplus de l'exercice	**2 759 118**	3 465 476 $
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	**(174 865)**	29 374
Provision pour avantages sociaux futurs	**785 201**	191 888
Stocks et charges payés d'avance	**(67 257)**	67 143
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(102 486)**	(92 527)
Amortissement de charges reportées liés aux dettes	**202 548**	186 511
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	**14 584 407**	13 771 362
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(526 216)**	(238 649)
Variations des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	**(13 103 682)**	(3 722 278)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**4 356 768**	13 658 300
ACTIVITÉS D'INVESTISSMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(19 352 594)**	(28 208 146)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	**848 010**	601 955
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(18 504 584)**	(27 606 191)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**31 053 494**	44 901 663
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**(18 387 000)**	(31 226 000)
Produits provenant de l'émission (remboursement) d'emprunts temporaires liés aux immobilisations corporelles	**600 000**	500 000
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**13 266 494**	14 175 663
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	**(881 322)**	227 772
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**493 013**	265 241
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	**(388 309) $**	493 013 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1er juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le Gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À moins d'indications contraires, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Revenus (suite)

Les contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les revenus de vente de biens et services et les revenus divers sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Actifs financiers

Les taxes scolaires à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Actifs financiers (suite)

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;

- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;

- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2017. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de contributions reportées lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de revenu dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 6 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans l'état financier des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la *Loi sur l'instruction publique* en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2017 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

3. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2017	2016
Année courante	**1 933 451 $**	2 077 092 $
Année précédente	**574 020**	641 965
Années antérieures	**83 549**	83 133
	2 591 020	2 802 190
Intérêts à recevoir	**376 849**	380 819
Provision pour créances douteuses	**(15 694)**	(27 166)
	2 952 175 $	3 155 843 $

4. DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes clients	**4 089 369 $**	2 713 307 $
Congés sabbatiques	**38 363**	108 809
Taxes à la consommation	**1 261 893**	1 880 843
Autres	**214 011**	117 986
	5 603 636 $	4 820 945 $

5. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le crédit autorisé au 30 juin 2017 est de 109 629 551 $ (123 493 056 $ au 30 juin 2016). La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 17 juillet 2017 portent intérêts à des taux de 1,1239 % à 1,213% et sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	**27 785 793 $**	28 268 693 $
Fournisseurs	**6 999 583**	10 683 550
Retenues sur contrats	**1 224 647**	2 921 669
Intérêts courus sur la dette à long terme	**1 281 047**	1 155 237
Congés sabbatiques	**951 636**	705 631
Dépôts de soumission	**103 305**	130 722
	38 346 011 $	43 865 502 $

7. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**3 297 064 $**	1 529 920 $
Provision pour perfectionnement conventionné	**167 986**	152 989
Subventions de fonctionnement reportées - Autres	**220 153**	-
Autres revenus perçus d'avance	**222 425**	128 263
	3 907 628 $	1 811 172 $

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2017	2016
Congés de maladie	**3 249 375 $**	3 368 353 $
Vacances	**6 848 353**	6 666 766
Heures supplémentaires accumulées	**263 033**	189 901
Indemnités de départ	**314 260**	289 613
Assurance-traitement	**2 241 670**	1 615 781
Autres congés sociaux	**208 108**	319 894
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	**2 341 038**	2 230 328
	15 465 837 $	14 680 636 $

9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2016	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2017
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000 $	36 571 000 $		2 187 000 $	**34 384 000 $**
2012 - 2018	2,428 %	16 300 000	13 438 000		954 000	**12 484 000**
2012 - 2017	1,779 %	7 098 000	1 866 000		1 866 000	-
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	19 818 000		2 419 000	**17 399 000**
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000	19 059 000		1 091 000	**17 968 000**
2013 - 2023	3,202 %	25 700 000	23 644 000		1 028 000	**22 616 000**
2014 - 2018	2,245 %	8 156 000	6 192 000		982 000	**5 210 000**
2014 - 2018	2,094 %	12 100 000	11 430 000		670 000	**10 760 000**
2014 - 2017	1,564 %	1 380 000	460 000		460 000	-
2014 - 2024	3,271 %	21 500 000	20 139 000		1 361 000	**18 778 000**
2014 - 2024	2,944 %	26 850 000	25 776 000		1 074 000	**24 702 000**
2015 - 2022	1,809 %	14 227 000	14 227 000		1 894 000	**12 333 000**
2015 - 2018	0,935 %	2 862 000	1 908 000		954 000	**954 000**
2016 - 2022	1,809 %	4 074 000	4 074 000		582 000	**3 492 000**
2016 - 2026	2,344 %	38 512 000	38 512 000		-	**38 512 000**
2016 - 2019	1,192 %	2 595 000	2 595 000		865 000	**1 730 000**
2017 - 2020	1,234 %	2 712 000		2 712 000		**2 712 000**
2017 - 2024	1,9928%	28 500 000		28 500 000		**28 500 000**
Sous-total		307 292 000 $	239 709 000	31 212 000 $	18 387 000 $	**252 534 000**
Charges reportés liés aux dettes			(958 625)			**(914 583)**
			238 750 375 $			**251 619 417 $**

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2017 – 2018 18 895 000 $
2018 – 2019 16 894 000 $
2019 – 2020 11 004 000 $
2020 – 2021 9 009 000 $
2021 – 2022 9 009 000 $

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2017		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Terrains	23 985 754 $	- $	23 985 754 $
Aménagements de terrain	6 486 007	1 472 517	5 013 490
Bâtiments	330 532 898	180 028 531	150 504 367
Améliorations majeures aux bâtiments	108 691 500	14 319 605	94 371 895
Matériel et équipements	15 466 493	7 486 506	7 979 987
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 399 129	763 915	1 635 214
Documents de bibliothèque	3 208 649	1 162 301	2 046 348
Manuels scolaires - achats initiaux	622 287	318 527	303 760
Développement informatique	123 473	12 588	110 885
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 411 258	1 448 861
	496 376 309 $	**208 975 748 $**	**287 400 561 $**

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 11 272 350 $ (13 462 296 $ au 30 juin 2016) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 818 147 $ (9 987 736 $ au 30 juin 2016) pour des bâtiments, 447 995 $ (151 165 $ au 30 juin 2016) pour des aménagements et 10 006 208 $ (3 323 395 $ au 30 juin 2016) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	24 307 548 $	- $	24 307 548 $
Aménagements de terrain	5 136 928	1 153 324	3 983 604
Bâtiments	328 712 390	173 509 696	155 202 694
Améliorations majeures aux bâtiments	92 173 170	11 332 097	80 841 073
Matériel et équipements	17 342 223	8 575 728	8 766 495
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 069 879	545 663	1 524 216
Documents de bibliothèque	2 632 132	881 729	1 750 403
Manuels scolaires - achats initiaux	1 187 029	934 730	252 299
Matériel roulant	40 841	34 716	6 125
Développement informatique	51 446	-	51 446
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 168 252	1 691 867
	478 513 705 $	**200 135 935 $**	**278 377 770 $**

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Intérêts payés au cours de l'exercice	**6 827 636 $**	7 115 323 $
Intérêts reçus au cours de l'exercice	**716 765 $**	756 434 $

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 317 000 $.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 29 849 029 $ au 30 juin 2017.

La Commission scolaire s'est engagée par baux échéants en août 2017 pour des locaux administratifs pour une somme totale de 116 496 $ pour le loyer de base et les charges variables. Le solde de ces engagements s'établit à 9 863 $ au 30 juin 2017. La Commission scolaire s'est également engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 7 842 466 $ au 30 juin 2017. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

2017-2018 -	4 676 093 $
2018-2019 -	1 706 710 $
2019-2020 -	1 299 122 $
2020-2021 -	68 161 $
2021-2022 -	68 161 $

Une somme de 192 926 $ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

14. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Au 30 juin 2017, il existe des réclamations en suspens contre la commission scolaire dont une action collective. La Commission scolaire, de même que 67 autres commissions scolaires du Québec, est visé par cette action collective autorisée par la Cour supérieure du Québec le 6 décembre 2016 concernant certains frais payés par les parents pour des manuels scolaires, du matériel didactique, des services éducatifs et des ressources bibliographiques et documentaires. La réclamation vise le remboursement des frais payés par les parents depuis l'année scolaire 2009-2010 ainsi que des dommages-intérêts punitifs et à ce que les éléments précités soit fournis gratuitement à compter de ce jour. Les commissions scolaires visées s'opposent à ces demandes et comptent faire défendre leur position à cet égard. L'issue de cette action collective et des autres litiges ainsi que leur incidence financière pour la Commission scolaire est indéterminable.

Griefs

Au 30 juin 2017, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 711 637 $ dont une provision de 360 000 $ est comptabilisée aux états financiers. Toute autre variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2017

Les chiffres montrés à l'état des résultats à titre de budget 2017 n'ont pas été audités.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Charges par activités	2017	2016
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Éducation préscolaire	**13 667 321 $**	12 746 169 $
Enseignement primaire	**84 797 087**	79 618 013
Enseignement secondaire général	**48 217 389**	44 366 616
Formation professionnelle	**5 602 964**	5 633 606
Enseignement particulier	**14 807 145**	14 060 612
Formation des adultes	**2 552 504**	2 552 910
	169 644 410 $	158 977 926 $
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	**23 049 014 $**	22 083 756 $
Moyens d'enseignement	**5 170 813**	5 194 164
Services complémentaires	**23 477 555**	22 704 514
Services pédagogiques et de formation d'appoint	**12 076 919**	10 876 706
Animation et développement pédagogique	**1 846 744**	1 783 074
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	**824 678**	659 011
Activités sportives, culturelles et sociales	**5 608 812**	4 949 579
	72 054 535 $	68 250 804 $
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	**64 625 $**	50 075 $
Services alimentaires	**372 834**	609 605
Transport scolaire	**18 537 241**	18 211 662
Services de garde	**25 948 721**	24 604 687
	44 923 421 $	43 476 029 $
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil des commissaires et comités	**270 267 $**	252 175 $
Gestion	**8 990 366**	8 579 339
Services corporatifs	**2 278 162**	2 199 880
Perfectionnement	**62 530**	40 566
	11 601 325 $	11 071 960 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Charges par activités (suite)

	2017	2016
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	**5 049 740 $**	5 131 240 $
Conservation et amortissement des biens immeubles	**15 957 315**	14 208 098
Entretien ménager	**6 349 996**	5 694 879
Consommation énergétique	**5 225 330**	5 012 285
Location d'immeubles	**329 746**	289 207
Protection et sécurité	**626 768**	445 946
Dépenses d'investissement non capitalisables	**587 798**	878 094
	34 126 693 $	31 659 749 $
ACTIVITÉS CONNEXES		
Financement	**7 211 581 $**	7 142 088 $
Projets spéciaux	**1 786 408**	1 207 316
Rétroactivité	**245 996**	1 016 894
Droits de scolarité et ententes	**278 709**	240 832
Sécurité d'emploi	**328 687**	625 602
Variation des provisions	**396 191**	52 551
Prêts de services	**43 177**	466
	10 290 749 $	10 285 749 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Charges par nature

	2017	2016
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	**16 784 584 $**	16 031 236 $
Personnel enseignant et personnel de suppléance	**158 728 960**	148 904 499
Personnel professionnel	**10 686 520**	10 819 250
Personnel de soutien	**53 046 397**	50 991 071
Variation des avantages sociaux futurs	**785 201**	191 888
Contributions de l'employeur	**28 641 500**	26 793 163
	268 673 162	253 731 107
Frais de déplacement	**486 335**	452 734
Fournitures et matériel	**12 764 827**	12 296 760
Services, honoraires et contrats	**36 427 216**	34 308 823
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	**15 481 415**	14 546 148
Autres charges	**9 593 380**	8 578 533
	74 753 173	70 182 998
Sous-total	**343 426 335**	323 914 105
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(526 216)**	(238 649)
TOTAL DES CHARGES	**342 900 119 $**	323 675 456 $